

Règlement du Challenge des entreprises DÉFI CUP 2010-2011

Article 1 – objectifs

- ✓ Soutenir et accompagner un projet de création ou reprise d'entreprise sur le territoire de la Haute Gironde. Prix de la Création d'entreprise
 - ✓ Primer l'entreprise performante sur ce même territoire. Trophée de la "Réussite"
 - ✓ Mettre à l'honneur les entreprises du territoire,
 - ✓ Attirer des porteurs de projets extérieurs à la Haute Gironde.
- (La Haute Gironde est composée des 65 communes de l'arrondissement de Blaye (soit les cantons de Blaye, Bourg, Saint André de Cubzac, Saint Ciers sur Gironde et Saint Savin).

Article 2 – l'organisation générale

- ✓ Ce challenge est organisé par le Club des Entrepreneurs de la Haute Gironde DÉFI, situé Allées Marine à Blaye 33390.
- ✓ Il est parrainé par différents organismes et entreprises qui participent à l'organisation générale du concours et à la dotation des prix offerts aux gagnants du Prix Création d'entreprise (défini à l'article 3 du présent règlement).
- ✓ Aucun frais d'inscription n'est réclamé aux candidats.
- ✓ DÉFI assure le secrétariat du challenge, l'envoi et l'étude des dossiers, ainsi que la sélection des candidats et leur présentation au jury.

Article 3 – les candidats

- ✓ 2 catégories sont constituées conformément aux objectifs visés par l'article 1 du présent règlement :
- a. Prix de la Création d'entreprise**
- ✓ Le prix "création d'entreprise" est ouvert aux personnes physiques engagées dans une création d'entreprise et répondant au critère suivant :
 - ✓ La création doit être effectuée entre le 1^{er} septembre 2008 et le 31 janvier 2011.
- b. Conditions générales Prix de la Création d'entreprise**
- ✓ Sont exclus du concours les membres des clubs DÉFI et membres du jury, ainsi que les partenaires du Challenge.
 - ✓ Le candidat ne peut présenter qu'un seul projet.
 - ✓ L'implantation de l'entreprise se situe sur le territoire de la Haute Gironde.
- L'entreprise candidate est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Son dirigeant n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale pour ses activités professionnelles.
- c. Trophée de la "Réussite"**
- ✓ Le trophée de la réussite est ouvert aux entrepreneurs ayant créé, développé et pérennisé une ou plusieurs entreprises sur le territoire de Haute Gironde depuis au moins 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2010.

d. Conditions générales Trophée de la "Réussite"

- ✓ Sont exclus du concours, les membres du jury et de la commission.
- ✓ Il n'y a pas de dépôt de dossier.
- ✓ Les candidats sont nominés par les membres du club DÉFI à jour de leur cotisation.
- ✓ Le lauréat sera sélectionné par les membres du jury parmi les candidats nominés.

Article 4 – le Jury

- ✓ Le jury se compose d'au moins 9 personnes choisies par le club DÉFI parmi les membres de la commission DÉFI CUP, et les partenaires de l'opération.
- ✓ Le jury délibère à huis clos en deux sessions distinctes d'au moins 5 jurés chacune :
 - La première pour retenir une liste globale de lauréats potentiels, sur dossier.
 - La seconde pour établir le palmarès définitif, après entrevue des candidats.
- ✓ Chaque session sera composée d'au moins 5 jurés présents.
- ✓ Tout membre du jury absent pourra se faire représenter par la personne de son choix.
- ✓ Le jury s'engage à ne révéler aucun élément des dossiers de candidature, ni aucun résultat avant la soirée de remise des Prix et Trophée.

Article 5 – les critères de sélection et d'évaluation du Prix de la Création d'entreprise

- ✓ Le secrétariat de l'opération examine la recevabilité de l'ensemble des dossiers.
- ✓ Une pré-étude approfondie des dossiers est confiée aux organisateurs, qui peuvent être amenés à prendre directement contact avec le candidat pour préciser certains aspects de son dossier.
- ✓ A l'issue de cette phase, les dossiers valides sont examinés par le jury afin de déterminer la liste des candidats présélectionnés qui présenteront oralement leur projet.
- ✓ Seront retenus les dossiers jugés innovants, créateurs d'emplois, ou porteurs de développement pour le territoire de la Haute Gironde, et notamment de développement durable.

Article 6 – les prix

- ✓ Le jury est seul décisionnaire des prix qu'il accordera à chaque lauréat désigné.

Ainsi, il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucun projet ne serait retenu.

De même, il aura la faculté de partager l'attribution du prix entre des candidats qu'il jugerait ex æquo.

La décision du jury est sans appel.

a. Catégorie "Prix de la création d'entreprise"

- ✓ Le concours récompensera le dossier le plus dynamique et novateur par :
 - La remise d'un trophée de la catégorie "Création d'entreprise".
 - Une aide financière des partenaires du challenge en un chèque d'un montant de 8 000 euros.
 - Un parrainage technique et administratif de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (accompagnement sur 3 ans par des conseils personnalisés et possibilité d'intégrer le Club des Jeunes Entrepreneurs).
 - 10 jours de formation au choix à valoir dans le catalogue 2011 du Centre de Formation de Bordeaux-Lac.
 - Un prêt bancaire de 10 000 € à taux préférentiel sous réserve d'accord par la Banque Populaire du sud Ouest située à Blaye.
 - Un pack de communication offert par l'agence BS Média, située à Samonac.

- Un mois de communication dans le journal hebdomadaire d'informations régionales "Haute Gironde" sous forme de ½ pages quadri à consommer avant le 31 décembre 2011.
 - L'intégration au Club DÉFI en tant que membre actif.
 - ✓ *Tous les nominés peuvent, s'ils le souhaitent et à titre gracieux la première année, être admis au club DÉFI en tant que membres actifs sur les mêmes critères définis au point précédent.*
 - ✓ *L'aide financière sera versée à l'entreprise. Dans le cas d'une entreprise en projet, le versement ne pourra intervenir qu'après l'immatriculation effective de l'entreprise et sur présentation de pièces justificatives.*
- b. Catégorie "Trophée de la "Réussite"**
- ✓ Le concours récompensera la dynamique de développement ou de réussite d'une entreprise ou d'un entrepreneur remarquable par :
 - La remise d'un Trophée de la catégorie "Réussite".
 - L'intégration au Club DÉFI en tant que membre actif, à titre gracieux pour l'exercice civil en cours et l'exercice suivant (si le lauréat n'est pas déjà membre du club).

Article 7 – où retirer les dossiers de participation du Prix de la Création d'entreprise

- ✓ Les dossiers de participation sont à retirer au siège du Club des Entrepreneurs de la Haute Gironde DÉFI situé 12 allées Marines – 33390 BLAYE.
- ✓ Les dossiers remplis devront OBLIGATOIREMENT être retournés à DÉFI'CUP (adresse ci-dessus) au plus tard le 14 mars 2011, à 18 heures.
- ✓ Tout dossier remis après cette date ne sera pas pris en compte.

Article 8 – le déroulement du concours

- ✓ **14 Mars 2011** (18 heures) – Clôture des inscriptions (Prix de la Création d'entreprise),
- ✓ **Mars 2010** – Validation des dossiers,
- ✓ **08 Avril 2011** – Jury de présélection des dossiers,
- ✓ **29 Avril 2011** – Entretien avec les candidats nominés (Prix de la Création d'entreprise),
- ✓ **20 Mai 2011** – Résultats et attribution des Prix.

Article 9 – divers

- ✓ Le candidat accepte sans réserve le présent règlement.
- ✓ Les candidats nominés s'engagent à participer à la remise des prix, ou à se faire représenter au lieu et date qui leur seront confirmés. Les frais de déplacement sont à la charge des candidats.
- ✓ Le lauréat de chacune des 2 catégories s'engage à accepter le prix sous sa forme attribuée qu'il soit en numéraire et/ou en prestation.
- ✓ Les partenaires ont un droit de citation de l'entreprise lauréate.
Ils pourront également demander au lauréat de participer à des opérations de relations publiques et de presse dans l'année qui suit le concours.
- ✓ Le club DÉFI ne peut être tenu responsable des changements de calendrier et/ou de l'annulation du concours.
Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.
- ✓ Le club DÉFI garantit l'entière confidentialité sur les projets, produits, dessins, modèles, plans ou photos qui lui sont confiés.
Cependant, les candidats doivent prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour protéger la propriété industrielle ou commerciale de leurs inventions ou innovations.

- ✓ En cas de litige, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux sera compétent pour trancher les différends qui viendraient à naître de l'application du présent règlement.
- ✓ Le présent règlement et le dossier de candidature sont disponibles sur simple demande écrite aux frais du candidat à :

Club des Entrepreneurs
de la Haute Gironde DÉFI

12 allées Marines
33390 BLAYE

ou sur le site du club :
<http://www.haute-gironde-eco.com/>

tél. : 05 56 79 44 00
fax : 05 56 48 62 69
courriel : contact@defi-entrepreneurs.com

- ✓ Un exemplaire original du présent règlement est déposé chez Maître Boussard, huissier de justice.

Etude Boussard
6, rue Paul Raboutet
33390 BLAYE
Téléphone : 05 57 42 63 40
Fax : 05 57 42 29 06
Email: etude-boussard@wanadoo.fr